

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

INTITULE DU POSTE : PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL (F/H)

STATUT DE LA SOCIETE : SOCIETE CIVILE

DENOMINATION : GRAND EQUIPEMENT NATIONAL DE CALCUL INTENSIF

SIGLE : GENCI

CONTEXTE DU RECRUTEMENT

☒ Poste vacant

☐ Poste susceptible d'être vacant

☐ Création

Date de prise de fonction : 1^{er} février 2026

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Adresse : 6 bis, rue Auguste Vitu - 75015 PARIS

Téléphone : +33 1 42 50 04 15

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL (PDG)

DESCRIPTION DE LA SOCIETE:

La Société a pour objet le développement, la mise en œuvre et la promotion des infrastructures de calcul intensif (y compris celles pour l'Intelligence Artificielle et celles intégrant des technologies quantiques) pour la recherche.

A cet effet, elle a notamment pour mission, comme stipulé dans ses statuts, de :

- « Promouvoir l'utilisation de la modélisation, de la simulation et du calcul intensif dans la recherche fondamentale et dans la recherche industrielle ;
- Promouvoir l'organisation d'un espace européen du calcul intensif et participer à ses réalisations ;
- Mettre en place et assurer la coordination des principaux équipements des grands centres nationaux civils dont elle assure le financement ;
- Faire exécuter tous travaux de recherche nécessaires au développement et à l'optimisation de leurs moyens de calcul ;
- Ouvrir ses équipements à toutes les communautés scientifiques intéressées, académiques ou industrielles, nationales, européennes ou internationales ;

Et plus généralement, de réaliser toutes opérations, à l'exclusion des opérations pouvant porter atteinte au caractère civil de la société, se rattachant directement ou indirectement à cet objet. »

Depuis sa création, GENCI a étendu ses compétences en faveur du déploiement d'infrastructures de calcul pour l'Intelligence Artificielle, et intégrant des technologies quantiques.

Les associés contribuant au budget de la Société sont : le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, MESR (49% des parts) ; le CEA (20% des parts) ; le CNRS (20% des parts) ; France-Universités (10% des parts) ; INRIA (1% des parts).

GENCI est labellisée « IR* » par le MESR. En soutien à la DGRI qui représente la France dans l'entreprise commune EuroHPC, GENCI est engagée notamment dans plusieurs projets d'hébergement de supercalculateurs traditionnels, dédiés à l'IA ou intégrant des technologies quantiques.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 21

DESCRIPTION DU POSTE (responsabilités, missions, attributions et activités) :

RESPONSABILITES PARTICULIERES :

La nomination à la fonction de PDG pour une période de cinq ans est prononcée par le Conseil qui constitue l'assemblée des associés de la Société prévue à l'article 1853 du code civil.

La ou le PDG assure la représentation légale de la Société et exerce les fonctions de gérant au sens de l'article 1846 du code civil.

La ou le PDG fait appel à ses associés ou à toute entité désignée par un au moins de ces derniers pour assurer la

Maîtrise d'œuvre des opérations de développement du calcul scientifique intensif, incluant le stockage et la gestion des données scientifiques associées, dont la Société prend l'initiative en tant que maître d'ouvrage.

Elle ou il s'appuie sur les centres de calcul de ses membres qui, pour obtenir la maîtrise d'œuvre des opérations lancées par la Société, doivent présenter une réponse explicitant l'ensemble des coûts prévisionnels associés.

Elle ou il recueille et analyse les besoins des communautés scientifiques en matière de moyens de calcul intensif (y compris pour l'intelligence artificielle et le calcul quantique), de stockage et de gestion des données scientifiques produites ou traitées par les supercalculateurs acquis ou co-acquis par GENCI. Elle ou il prépare un plan pluriannuel d'investissement visant à y répondre. Elle ou il pilote la mise en œuvre de ce plan après approbation par le Conseil.

Elle ou il assure, conformément au règlement intérieur établi par le Conseil, le bon fonctionnement des comités scientifiques thématiques chargés du suivi, de l'expertise scientifique des demandes d'utilisation des machines présentées par les équipes de recherche académiques ou œuvrant dans un cadre coopératif avec des entreprises industrielles, et d'une proposition de répartition de ces heures sur la base de l'enveloppe horaire établie par le Conseil.

Elle ou il conseille le représentant français au sein du *Governing Board* EuroHPC. Elle ou il contribue à mettre en cohérence la pyramide de calcul aux niveaux européen (Tier0), national (Tier1) et régional (Tier2), notamment dans l'attribution des moyens de calcul, de stockage et de gestion des données scientifiques, directement à la communauté scientifique nationale, et indirectement via EuroHPC, à la communauté scientifique européenne.

Elle ou il promeut l'usage des moyens nationaux de calcul intensif par les entreprises industrielles conformément au règlement intérieur établi par le Conseil, et tout particulièrement pour les PME.

Elle ou il soumet au Conseil :

- un rapport annuel sur les activités de la Société, ce rapport comportant notamment des indicateurs de performance de la Société ;
- les rapports des comités scientifiques thématiques ;
- des éléments d'analyse internationale du domaine du calcul intensif, y compris pour l'Intelligence Artificielle et le déploiement de technologies quantiques ;
- le programme de développement de la Société à moyen terme incluant un plan pluriannuel d'investissement dans les moyens de calcul, de stockage et de gestion des données scientifiques ;
- les comptes de l'exercice précédent ;
- une proposition de budget et un plan de gestion du personnel pour l'exercice financier à venir dans le cadre d'une programmation pluriannuelle glissante ;
- les choix d'équipements et de décisions d'attribution des maîtrises d'œuvre des projets ;
- une proposition de répartition annuelle des temps-machines contingents réservés aux associés ou attribués, en respect de critères définis par les associés, à des projets industriels ;

et tout document nécessaire à l'information complète du Conseil.

La ou le PDG peut recruter du personnel et accueillir pour une durée spécifiée des personnels détachés ou mis à sa disposition par les associés ou d'autres entités. L'ensemble du personnel, quel que soit son statut d'origine, est placé sous son autorité. Le personnel est soumis aux règles de fonctionnement de la Société notamment en matière de discipline, de sécurité, de confidentialité, de durée du travail et de participation au fonctionnement continu des installations.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Proposer au Conseil les orientations stratégiques,
- Mettre en œuvre la stratégie arrêtée par les associés,
- Assurer un dialogue de qualité et constant avec les associés,
- Prendre en compte les besoins des communautés d'utilisateurs,
- Assurer une veille sur les tendances d'évolution des technologies clés du calcul,
- Diriger l'équipe de GENCI, aux profils techniques et administratifs variés,
- Superviser la gestion des ressources humaines de la structure (paie, formation, recrutement, etc.),
- Gérer les moyens budgétaires et matériels de la structure ou planifier les opérations financières,
- Suivre et analyser les données d'activité de la structure et proposer des axes d'évolution,
- Communiquer les informations sur les résultats d'activité, les évolutions, les enjeux en interne ou à des partenaires.

COMPETENCES DE BASE

- Management d'équipe et conduite de projets complexes, en particulier dans un environnement européen,
- Bonne connaissance du fonctionnement de l'État et de la tutelle ministérielle,
- Compréhension de l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche (dont les opérateurs de l'Etat, les agences de financement et de programmes),

- Gestion économique et financière d'une structure autonome,
- Compréhension des règles des marchés publics et des aspects réglementaires,
- Connaissance de base en législation sociale,
- Leadership, capacité d'animation d'équipe, force de conviction,
- Sens accru du relationnel et de la négociation,
- Esprit de synthèse.

Des compétences dans les domaines scientifiques et techniques concernés seront particulièrement appréciées. La maîtrise du français et de l'anglais est indispensable.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

La personne candidate au poste de PDG de GENCI doit se prévaloir d'une expérience managériale importante.

Elle a exercé des responsabilités stratégiques de définition et de conduite de programmes.

Elle a une expérience professionnelle confirmée dans la conduite de projets scientifiques ou technologiques de haut niveau, académiques ou industriels.

Elle a démontré une aptitude à conduire des projets multipartenaires, dans un environnement réglementaire et financier complexe.

Elle a l'expérience du fonctionnement de l'État et des relations avec des opérateurs de recherche publics (organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur, agences de financement de la recherche, agences de programmes de la recherche, grandes infrastructures de recherche nationales et européennes).

Elle a l'expérience de la négociation et de la conduite de projets/programmes au niveau européen.

VOS CONTACTS

Adresser les candidatures à GENCI : recrutement@genci.fr